

41

# LE FRONDEUR

JOURNAL SATIRIQUE



10

C MES



# LE FRONDEUR

BUREAUX  
Rue St-Léonard, 145

ABONNEMENTS  
francs 5-50 l'an.

On traite à forfait

Journal Satirique paraissant tous les Samedis

Le numéro : 10 centimes

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

ANNONCES  
Teate  
25 centimes la ligne  
ANNONCES ILLUSTRÉES  
15 fr. par mois  
RÉCLAMES  
1 FRANC LA LIGNE

Toutes les correspondances doivent être adressées au Bureau du journal, rue St-Léonard, 145, LIÈGE.

Rédacteur en chef : NIHIL

Un vent de fronde  
S'est levé ce matin  
Je crois qu'il gronde  
Contre.....

## Encore le Sénateur !

Nous nous sommes occupé dans notre dernier numéro du cas du sénateur de Huy.

Il y a eu du neuf depuis.

L'Association libérale de la libérale cité hutoise a déclaré à ceux qui réclamaient à cors et à cris l'extermination politique du pantin en question, que les explications qui lui avaient été fournies lui suffisaient amplement et que ceux qui rechignaient contre cette décision n'avaient qu'à aller se faire lanlaire.

Le sénateur n'a qu'à maintenir son fils chez les bons jésuites, il sortira indemne de tout cela ; il est certain de retrouver aux prochaines élections de bons et excellents libéraux qui lui apporteront l'appoint de leur vote.

Que nos autres hommes politiques profitent de ce bel exemple, comme cela ils auront la paix au ménage et ils ne se verront point forcé de violer les plus intimes sentiments de leur conscience de caoutchouc.

Plus tard ça deviendra très drôle, la Belgique sera le nid choisi de la volaille cléricale, les oisons chéris des jésuites ayant eu des papas qui auront eu soins de le préparer et d'y jeter une paille bien-faisante.

L'organe de Huy, le journal libéral (?) de l'endroit, a été chargé de porter à la connaissance des populations, l'ébouriffante décision de l'Association non moins libérale de cette joyeuse cité et de l'agrémenter de quelques commentaires fleuris.

Le susdit Organe prétend que chacune des Associations libérales du pays peut arranger ses petites affaires de famille comme elle l'entend ; il rejette toute solidarité entre ses libéraux à lui et ceux du reste du pays ; comme cela chacune des villes de Belgique aura son petit libéralisme à elle ; simple question de teinture, la nuance importe peu, le libéralisme rose tendre vaut le libéralisme solférino.

La feuille hutoise a pris pour faire ces déclarations un air de hauteur vraiment réjouissant. A la lire on aurait cru réellement à un ultimatum : « Vous savez,

si vous n'êtes pas contents, vous n'avez qu'à vous en aller, nous nous passerons bien de vous. »

Eh ! mais, peut-être, les libéraux de Huy formeraient-ils à eux seuls un parti distinct dans le pays.

A certains moments, quand ça leur passerait par la tête ils seraient libéraux, surtout quand ça pourrait leur rapporter quelque chose, mais ils pourraient faire un autre jour ce qui est contraire au libéralisme quand leur intérêt, leurs idées, ou leurs appétits tourneraient leur girouette d'un autre côté.

Les Hutois veulent être tranquilles, ce qu'ils demandent, c'est la paix dans les ménages. Du moment qu'il faut se faire de la bile et se disputer, alors, ils n'en sont plus.

Les Hutois aiment à faire une facile digestion :

Ils ont l'opinion, *libre-penseuse*. Ni chair ni poisson, Huy nesera pas une capucinière ce sera une... *hutoïère*.

NIHIL.

## A coups de fronde.

Au jardin d'hiver.. on a accroché, parmi les lots exposés aux regards des visiteurs, un superbe portrait de M. Bérard, l'éloquent conseiller de l'Est.

Epatement des populations.

Est-ce un ornement ?

Est-ce un loi ?

Dans le premier cas, on pourrait trouver peut-être que la Vénus de Milo et l'Apollon du Belvédère auraient été plus en situation.

Mais si, au contraire, le portrait de M. Bérard est destiné à faire le bonheur d'un heureux gagnant, je dois déclarer que la Commission se fourvoie.

Pour moi, je l'avoue, j'aimerais autant gagner le portrait du grand turc.

Le Conseil de recensement de la garde civique, composé de MM. de Looz, Verdin et Micha, a exempté définitivement du service de la garde civique les trois Rédemptoristes qui répondent aux noms euphoniques de A. Nimal, Basile Braeckman et Alphonse Van Peteghem.

Des frocards de la même espèce ayant été parfaitement désignés pour le service de la garde, dans d'autres localités, on aura peut-être quelque raison de croire

qu'à Liège, le Conseil de recensement a mis de Looz... dans son vin.

Un triste évènement a hier douloureusement ému les habitants du quartier Ste-Marguerite.

L'honorable vicaire Duchène passait dans la rue de l'Ouest en récitant son chapelet, lorsque tout-à-coup, un gros chien — probablement soudoyé par la loge maçonnique — s'est précipité sur le vénérable ecclésiastique et l'a cruellement mordu à l'épaule.

On ne peut s'imaginer la douleur des petites dames catholiques qui voient ainsi détériorer leur Alphonse.

P. S. J'apprends à l'instant que le chien est mort de la trichine.

CLAPETTE.

## A propos d'une coquille.

Le Perron a publié récemment cette réflexion à propos d'une pièce donnée au Pavillon de Flore : « la pièce n'a pas ce caractère frondeur qui plait tant aux liégeois. » Lemot « frondeur » est mal venu parait-il, sous la main du typographe et le rédacteur s'en est plaint amèrement. Il a même, à ce propos, qualifié d'huile le dit typographe. Eh ! bien que mon confrère, froissé dans la coquille, me permette une toute petite protestation.

Je rappellerai d'abord, ce que chacun sait, que les compositeurs d'imprimerie sont, en général, des hommes intelligents et professant des convictions politiques avancées.

Si, de cela, on veut la preuve, Dans la coquille, je la trouve.

En effet, « frondeur » accolé aujourd'hui au mot « liégeois » sonne horriblement faux ; je ne trouve nullement extraordinaire qu'en composant ce « frondeur » le typographe ait eu des distractions au bout des doigts. Je le soupçonne même très fort, ce brave artiste de la case, d'avoir pensé à ce moment, non à la pièce au Pavillon, mais à la grande pièce parlementaire qui se joue quatre fois par semaine. (Sans compter les fréquentes « relâches » au palais des Nations à Bruxelles.)

Je vois d'ici la rapide incursion dans le domaine politique et fantaisiste effectué par l'esprit du chevalier de la lettre moulée. — « Caractère frondeur » les

Liégeois? Allons donc!... se sera-t-il dit, on ne me fera jamais composer une affirmation aussi téméraire.

Voyez nos députés aux séances de la Chambre, à commencer par Mouton et à finir par Hanssens. Ce sont des Liégeois, c'est certain, mais quant à leur caractère « frondeur »!... D'abord, ils n'ont pas plus de caractère que dessus ma main et, par conséquent, de Frondeur, rien du tout! Emettre des votes agréables au ministère, voilà leur unique souci. Jamais ils n'osent risquer la moindre petite observation qui leur vaudrait de la férule sur les doigts. Dociles et passifs, mais pas « Frondeurs » du tout, les Liégeois à la Chambre!

Voilà, je crois, la petite digression qui aura amené la coquille. Et, franchement, sans être typographe, on en penserait bien davantage sur ce sujet.

N'est-ce pas pitié de voir, qu'en présence de la clameur publique qui demande justice contre les menées et l'audace cléricales toujours croissantes, (lire la nouvelle lettre du pape et la récente circulaire de M<sup>gr</sup> de Malines) pas un de nos députés n'a osé mettre le gouvernement en demeure de sévir et d'exécuter enfin ces représailles, qui devaient faire rentrer le clergé dans le droit commun.

Nos parquets restent sourds à la voix de l'opinion et laissent dormir dans le code pénal l'article 268 qui permet de punir d'une amende de 25 à 500 frs et de 8 jours à 3 mois de prison les prêtres qui auraient attaqué dans leurs sermons une loi un arrêté royal, un acte quelconque de l'autorité civile.

Loin de secouer la torpeur d'une justice partielle (car on en agit autrement envers la classe bourgeoise et ouvrière), le Ministère recule même devant la diminution des traitements du clergé; il est décidé dès à présent que Messieurs les évêques continueront à être aussi grassement payés que par le passé, afin de leur permettre de continuer la guerre à outrance contre l'enseignement officiel. Comment pourrait-on justifier la faiblesse ministérielle dans cette circonstance?

En disant que si l'on réduit le budget des cultes (en attendant qu'on puisse le supprimer) le clergé criera à la persécution. Mais ne voyez-vous pas qu'en le soudoyant, le clergé fanatique, vous lui procurez des forces, non-seulement pour crier mais encore pour batailler contre vous.

Comment ne se trouve-t-il pas parmi les députés liégeois un caractère un peu « frondeur », capable de dire au parlement ce que répète tous les jours à ses oreilles ceux qui l'y ont envoyé siéger. Ne pourrait-il rappeler au cabinet cette opinion si juste et si pratique du marquis de Custines: « Les lois sont moins importantes que ne le croient nos philosophes politiques, car, en dernière analyse, c'est la manière dont elles sont appliquées qui décide de la vie des peuples »?... oser proclamer ces idées en haut-lieu serait-ce donc une chose si terrible et si dangereuse? Il faut le croire, car je veux bien le reconnaître en terminant: oui, le caractère liégeois est frondeur, et lorsque nos députés liégeois remplissent à Bruxelles le rôle de muet du sérail et non de critiques consciencieux et indépendants, ils doivent avoir pour en agir ainsi des

raisons majeures que je ne devine pas, et qu'ils nous feront connaître un jour ou l'autre; comptons y, et buvons de l'eau.

TAPPE DRU

## Piqûres.

**Nous croyions** qu'on s'était ravisé et que l'idée biscornue de construire une Trinckhall sur l'île de Commerce était abandonnée à tout jamais. Tout portait à le croire. La partie construite jusqu'à présent est la chose la plus affreuse qu'on puisse voir et va faire l'effet d'un coup de poing sur l'œil au milieu du beau parc d'Avroy. Nous espérons donc que nos conseillers auraient été édifiés eux-mêmes et qu'ils auraient immédiatement arrêté les frais.

Pas du tout, on s'est remis à l'œuvre. Ce sera propre!

**Le curé** de St-Denis a passé ces derniers quinze jours de bien vilaines nuits — si tant est qu'on puisse passer des nuits pendant le jour.

Comme il a l'habitude de se coucher vers les 9 heures du soir, à peine était-il au lit qu'un vacarme vraiment infernal l'empêchait de dormir.

Croyant à un avis du Ciel, le digne pasteur faisait son examen de conscience et priait beaucoup, puis, vers minuit, le bruit cessait.

Le lendemain c'était à recommencer et le brave inventeur des processions jubilaires se donnait à tous les diables pour savoir ce qui, dans ses actes, motivait leur présence dans son sain presbytère.

Enfin, après s'être enquis il apprit que c'était les nègres de son estimable voisin, l'impresario des Folies-Liégeoises, qui lui valait ce boucan.

Vous dire le soulagement qu'éprouva le bon curé qui tremblait pour son âme...

**A inscrire** dans les annales de la reconnaissance des peuples, chapitre de la Belgique, un fait divers de cette semaine qui nous apprend qu'un des braves combattants de 1830, le colonel Parent est mort de faim dans un misérable galeas.

Et cela au lendemain du cinquante-naire!

Peuple de Perrichons, la reconnaissance nous pèse trop, c'est pourquoi nous laissons dans l'ombre ceux qui nous gênent... et c'est même ennuyeux quand ils tardent, autant que l'a fait ce colonel Parent, à mourir faute d'une croûte.

N'a-t-on point vanté dans les cantates, fabriquées l'an dernier par l'académicien Hymans la grandeur du peuple belge???

**Une circulaire** imprimée et envoyée aux fournisseurs de M. De L... un monsieur très connu à Liège.

Votre note de fournitures en 1880 importe . . . . . frs . . . . .

Je déduis 1<sup>o</sup> représentant le **pourboire habituel**. (soient quelques centimes).

Reste frs...

Pour solde desquels veuillez trouver inclus, chèque à vue de pareille somme. Recevez, etc.

Ce n'est pas bête ça, avoir un cocher et toucher ses pourboires!

**Un bon point** à M. Hanssens qui a fait avant-hier à la Chambre un excellent discours dans lequel on sent enfin un faible courant de libéralisme progressiste.

Il a parlé de l'extension de suffrage et a déclaré que la gauche devrait tenir à honneur de réinscrire sur son drapeau cette idée déjà émise en 1869 par le cabinet libéral d'alors.

Mais ce souffle a passé bien vite et nous sommes, hélas! retombés avec M. Delcour Vandennest et C<sup>ie</sup> sur le dos des commissaires spéciaux, une scie carabineée comme je vous prie de croire qu'on en rencontre rarement.

M. Delcour et M. Rolin se jettent à la tête des commissaires spéciaux, c'est à qui en aura le plus! M. Rolin ayant eu jusqu'ici la victoire, quelqu'un disait de lui: « Comme y sert.. son adversaire de près »

**Toujours à propos** du discours de M. Hanssens.

Il faut avouer que cette histoire de traite des blanches est dégoûtante.

L'honorable député liégeois a demandé la suppression de la police des mœurs qui, au lieu de protéger les pauvres filles n'ont souvent à faire qu'aux aimables boesines, ces marchandes de chair humaine.

Il est à souhaiter que les tribunaux aient à connaître de certains faits et surtout de l'inscription de pauvres enfants sur les registres de la prostitution.

## Piqûres à la machine.

**Qui le croirait?** Ce sont les habitants de Pierreuse qui tiennent *le haut du pavé*.

**La meuse** — le fleuve — vient d'attraitre M. Mahiels devant la justice de son pays pour l'avoir empêchée de rentrer dans son ancien lit. C'est dit-elle un *délit* parfaitement caractérisé et, elle réclame des dommages-intérêts.

Un rébus :

10

01

et qui signifie:

Tel brille au second rang qui s'efface au premier.

ASPIC.

## Les filles soumises

La condition des filles soumises est la plus misérable qu'il soit possible de rêver. L'esclave antique, le serf de l'ancien régime, n'étaient pas plus infortunés.

Les filles soumises, c'est-à-dire celles qui ont « une carte », sont de véritables *out-laws*. Elles sont hors le droit commun. Elle ne dépendent pas de la justice ordinaire, mais bien de l'administration. Justice administrative, c'est caprice et irres-



à l'Université  
Suspendu pour quinze jours!!! ..... une bien triste position!!!

# Suite du Programme Officielle de la grande Cavalcade Carnavalesque



... suivront les diverses célébrités de la ville... Le Gouverneur en garçon de café  
offrira des tartines; le Bourgmestre en brasseur entonnera: buvez - buvez ma blonde.  
Ziane distribuera la photographie de la maison Jomelle. D'André en orfèvre démontre  
Micha en danseuse, Colette - Boileau en savant, Selposteten en petit frère brouilloux  
en fantin, Edmond V. Bon en aronette, Kéjune en parfumeur, Warnant en paillasse  
Marchandise en Cupidon (2<sup>es</sup>) Jean Fontaine en bouffon, Verkin en contrôleur du tram,  
Gillon en Croquemort, Verdier en Don Quichotte,  
Hansens en commissaire,  
Mathilde en mécontent,  
Piotte en borne-fontaine,  
Rostent Raackem en spadassin,  
Douchard en ingénieur,  
Tolce en gendarme,  
Docheron en chef de buses et...



Doyen armé de sa  
chambrière de ses pères  
attend la rédaction du  
Grondeur.



Groupe de la garde civique avec les différents modèles de  
shakos, commandé par le Major Dabin armé d'un grand  
contelas et monté sur un superbe coq... pardon! un  
superbe coursier de Bretagne, les rênes seront en sautoises.



Le dernier char représentera la direction du Grondeur triomphante emportant  
les deux poteaux qui gâtent l'admirable perspective de la rue Grétry.

Certifié conforme  
le secrétaire *[Signature]*

ponsabilité. Les filles en carte vivent donc sous le régime du bon plaisir. Filles de joie, dit le vulgaire. Filles de douleur, dit Michelet. Certes, Michelet à raison.

Punies par où elles pêchent, les filles qui font régulièrement métier de leur corps n'ont plus la libre disposition, la possession de ce corps. Pas d'*habeas corpus* pour elles. Elles ont dépouillé cette propriété de soi-même, à laquelle, cependant, tout être humain doit avoir droit, par cela seul qu'il est un être humain, toute autre considération mise de côté.

On arrête et l'on l'incarcère les filles, sans mandat, sans jugement, suivant le vouloir des policiers du bureau des mœurs. La police a le droit — et elle en use — de leur assigner telle résidence qu'il lui plaît. Elles sont à son entière disposition.

La loi interdit les contrats immoraux. Comment tolère-t-elle le contrat par lequel une femme s'aliène ainsi elle-même ? Mais ce n'est pas là, tant s'en faut, la seule anomalie de notre législation.

On nous dira que nous plaçons pour une classe peu intéressante de la population ; que les filles qui ont accepté le métier de prostituées et l'inscription policière, si elles sont malheureuses, n'ont que ce qu'elles méritent et ce qu'elles-mêmes ont voulu.

Nous répondrons :

D'abord, que tout être qui souffre est intéressant par cela même qu'il souffre, quel qu'il soit d'ailleurs.

Ensuite, que, pour bien des filles soumises, leur carte est une carte forcée. D'aucunes ont cédé, ignorantes, à de criminels conseils ; ou, misérables, à l'impulsion de la faim malsuade. Beaucoup de femmes, aussi, qui n'étaient pas inscrites, arrêtées une fois, sous un prétexte ou sous un autre, sont inscrites pour ainsi dire d'office, et se laissent inscrire, cédant aux menaces et à l'espoir de recouvrer la liberté.

Mais ceci n'est qu'une question secondaire. La grosse question, la voici :

Après toute chute, il devrait y avoir possibilité de relèvement ; après toute faute, faculté de rédemption. Or, pour les filles soumises, la rédemption est impossible quasiment. Rien de plus aisé que de s'enrégimenter dans le troupeau des prostituées. *Facilis descensus Avernii*. Mais, une fois dans ce baignoire, l'avenir est à peu près impraticable.

Nombre de filles, venues à résipiscence, et assoiffées d'une autre vie, y renoncent, et restent éternellement prostituées, parce qu'elles ne peuvent obtenir leur radiation des registres de la police, le retrait de leurs cartes, et la suppression des obligations auxquelles elles sont assujetties.

Cette faveur n'est, en effet, accordée que sous des conditions multiples, et quatre-vingt dix-neuf fois sur cent, irréalisables, malgré la plus ferme volonté.

La prostitution réglementée est donc, impurement et simplement, l'organisation d'une sorte d'esclavage, et, par conséquent un système absolument inconciliable avec les idées qui devraient régir les sociétés modernes.

GRAMONT.

## Suspendu pour

Quinze jours.

Et bien tenez ! ça vous fait encore de la peine !

Quand vous songez à ce pauvre professeur Borlée, suspendu pour quinze jours !

Suspendu on ne sait pas au juste par quelles extrémités ; mais il paraît que c'est par les extrémités digitales des pieds.

Et ça pourquoi ? Je vous l'demande. Pour une bêtise, une plaisanterie. Avoir débiné un brin un professeur allemand ?

Je vous l'demande là, mais j'vous l'demande, y avait-il d'quoi ?

Il paraît que c'est dans une salle du nord donnant dans le jardin du temple académique que le pauvre homme souffre et subi son châtement.

Nous avons été voir. En nous hissant sur l'appui de la fenêtre et en se soulevant un peu au dessus du carreau dépoli, on aperçoit la scène.

Le pauvre homme est là, suspendu par les pieds, probablement, on ne distingue pas très bien, il fait un peu sombre à l'intérieur et on ne sait au juste où est la tête...

Quelquefois Potentastère fait une apparition avec son camarade Folie et tous deux donnent un coup de martinet, gravement, comme il convient à des hommes graves et austères.

On entend un râle, puis quelques mots diffus.

Si j'ai bien saisi, le professeur Borlée n'en aurait pas le démenti.

Ces paroles incohérentes que j'ai saisies voudraient dire :

« Vous savez, vieilles perruques, vieux savantasses ! vieilles têtes fêlées ! vous me la faites à la balançoire avec vos recrues germaniques. Nous nous passerons bien de vos Allemands, nous, qui possédons les lumières les plus éclatantes en l'art de médecine. Suspendez moi pour quinze jours ou cent je ne démorderai point de mes idées. »

Voilà le fait dans sa triste simplicité ça fait de la peine de voir le professeur dans cette position. mais enfin quand on réfléchit, on doit bien se dire qu'il a tort et l'homme.

Car enfin, au fond, afin de vous donner mon avis, ne doit-on point laisser à l'enseignement supérieur sa plus entière liberté ? Est-il certain que les écoles de médecine autrichiennes et allemandes renferment d'autres cocos que ceux qui professent ici la profession de professeur de chirurgie ? Oui, ça c'est vrai !

Alors pourquoi, lorsque l'enseignement a cette sollicitude de bien vouloir vous détacher un homme pour mieux vous mettre au courant d'un art que vous ne possédez pas, pourquoi lui faire la vie impossible et le forcer à lâcher sa chaire.

Est-ce ça de la confraternité ?

Est-ce qu'en science il y a des limites ?

Est-ce qu'un Allemand, un Autrichien valent moins parce qu'ils parlent une autre langue que la nôtre ?

Est-ce que si un Français venait oc-

cuper ici la même chaire on lui en ferait voir des mêmes couleurs !

Non, puisque l'université en compte plusieurs :

A commencer par le pétillant Catalan, qui ne l'est que de nom.

Dans son court séjour qu'il a fait à Liège séjour que vous lui avez rendu infernal Gussenbauer n'a-t-il pas laissé des traces durables de son passage et n'a-t-il point formé des hommes capables ?

Voyons, papa Borlée, réfléchissez, laissez-vous revenir à de meilleurs sentiments. Rien ne sert d'être entêté, si ce n'est à être suspendu par papa Potentastère et compère Folie.

Nous ne déplorons pas moins votre triste position.

ASPIC.

## Chronique de la banlieue

On nous écrit de Grivegnée :

Le succès de la Tombola au profit des Pauvres et des enfants fréquentant les écoles communales va grandissant de jour en jour.

Les dons affluent de toutes parts. Parmi les plus beaux, nous remarquons ceux qu'ont bien voulu offrir les membres du Conseil communal. En voici la liste :

Dons du bourgmestre : 1° Une soutane de curé, enveloppée et ficelée dans un numéro du *Journal de Liège*. Des ouvertures, pratiquées aux quatre coins, laissent passer un bout de la dite soutane : 2° un crampon, 1° solidité, sorti de la St Anonyme.

De M. Henrard : Une bible et un pot de moutarde.

De M<sup>me</sup> Demeuse : Un clairon et un balai.

De M. Botty : Un manuel à l'usage des domestiques de bonne maison, par S. Ynsai et F. Résson.

De M. Jacquet : 6 faux cols et 2 devants de chemise.

De M. Cajoo : Une clarinette et une casquette pour aveugle.

De M. Douffet : Une girouette surmontée d'un tout petit génie en verre soufflé.

De M. Devillers : Un flocon d'esprit de... contradiction.

De M. Lambinon : Un collier de chien, gravé à l'initial S, par l'artiste J.G.N. Belflamme.

De M. Leclerc : Un dictionnaire et une collection de petits verres à liqueur.

De M. Gilon : Un ophicléde jouant seul l'air : « Je capitule, M. l'Gouverneur ! »

## LOCAUX UNIVERSITAIRES

Une question embarrassante est celle des locaux universitaires.

Où placera-t-on la nouvelle université ? Est-il nécessaire d'en créer une nouvelle ?

Doit-on concentrer les locaux ?

Doit-on les disperser ?

Dans ce dernier cas où convient-il le mieux de les mettre ?

Au jardin Botanique en conservant l'emplacement actuel ?

■ Au quartier de l'Est, à côté de l'hôpital, et conserver les bâtiments actuels ?

Ce point d'interrogation est tellement insondable que déjà le pauvre administrateur est atteint d'une rechute après avoir été atteint une première fois de cette folie d'épouser une demoiselle qui nait.

M. Lebens lui, lance une brochure dans laquelle il parle beaucoup de lui et des travaux qu'il a entrepris à Anvers et à Bruxelles et propose de concentrer tous les locaux sur l'emplacement actuel, *seulement pour celas* il faudrait... prendre une bonne partie du quartier compris entre les rues Cathédrale, de l'Université et le quai de l'Université, *seulement pour cela* il faudrait huit millions, quoique l'auteur du projet n'en accuse que cinq.

25,000 mètres carrés de terrain au centre de la ville pour l'Université !

Rien que cela !

Quant au Jardin botanique il n'y faut pas songer, il y a engagement moral de la part de la ville de conserver comme lieu de délices pour les bonnes, les pompiers, les bambins, les riverains, voire même les étudiants qui n'ont pas trop des 4 hectares et demi pour y pouvoir étudier à leur aise.

Le plan Gaspard qui loge les instituts botanique, zoologique et pharmaceutique, seulement au jardin, nous semble très-heureux.

Qu'on répartisse les locaux sur divers points de la ville.

Au quartier d'Outre-Meuse et dans les autres quartiers.

L'ouest par exemple qui nous semble un peu oublié.

Ne devra-t-on pas d'ici à peu construire enfin le nouvel hôpital dans les prairies situées derrière les Anglais ?

C'est là une question de salubrité publique qui s'imposera fatalement ? Et bien, pourquoi ne pas loger l'école de médecine à proximité.

Cette école aurait accès par le fond St-Servais.

Aux idées de *La Meuse*, du *Journal*, du comité de l'Est, de celui du Jardin botanique, de M. Lebens, de M. Gaspard, des professeurs en général et des professeurs en particulier ajoutons l'idée du *Frondeur*.

Seulement.....

Qu'il nous soit permis de ne point la développer devant une réunion de MM. les professeurs...

On ne peut s'imaginer quelle cour du roi Pétaud qu'une réunion de professeurs d'université.

Les dames de la halle sont moins mal embouchées.

Et je crois que si l'on voulait arriver à un excellent résultat ce serait d'enfermer nos docteurs dans des cages, — séparées bien entendu — et de ne les laisser sortir que lorsqu'un projet serait enfin éclos.

KARPETH

## Faits d'hiver.

Les deux perches qui gâtent l'admirable perspective, etc. — vont avoir des compagnes.

On nous assure que la nouvelle compagnie de téléphone sollicite l'autorisa-

tion d'en établir dans plusieurs endroits de la ville.

Il est fortement question notamment d'en placer dans la rue des Bons-Enfants. Cela serait vraiment regrettable, car on gâterait ainsi l'admirable perspective de la rue Fond de l'Empereur.

Heureusement M. le Conseiller Pirotte, qui s'occupe spécialement de cette belle partie de votre vieille cité, va faire agir sa grande influence pour que l'on refuse l'autorisation sollicitée.

Depuis quelque temps, M. Koister ex-Vice-Président de la Légia prend des leçons chez un des impressario qui tiennent ici au théâtre marionnettes.

Cet exercice hygiénique autant que récréatif est nécessaire pour apprendre à M. Koister à tirer les ficelles dans les coulisses de la Légia. On sait qu'il tient cet emploi depuis que M. le sénateur d'Andrimont a accepté la présidence effective de notre éminente société chorale.

Les étudiants de notre Université ont résolu de faire tourner M. Senterre à... tout ce qu'on voudra.

A cet effet, ils lui donnent chaque soir une sérénade qui n'a rien de classique.

Le directeur de notre première scène(?) en est tout abasourdi et nous apprenons à la dernière heure que d'inquiétants symptômes de jaunisse se sont manifestés chez lui. Le populaire impressario a, paraît-il, une peur bleue de devenir jaune, il éprouve la plus grande répugnance à ressembler à un coing.

M. Caisso, le sympathique artiste, est, en guise de compensation, porté en triomphe tout comme un tribun.

Nous dirons à nos lecteurs, pour leur édification, que M. Senterre, après avoir accordé à cet artiste ainsi qu'à sa dame l'autorisation de chanter à une soirée donnée par les étudiants, a si bien arrangé son spectacle que M. et M<sup>me</sup> Caisso n'ont pu se faire entendre.

On n'est pas plus aimable.

M. Hanssens vient de faire, à la Chambre des Représentants, un discours qui a étonné tout le monde. Le pays n'aura pas appris sans émotion que la députation liégeoise n'est pas entièrement choisie parmi les sourds-muets. On craint que M. Mouton prenne la parole pour protester contre le précédent que son collègue vient de poser.

SIC.

## Pavillon de flore

La revue que le Pavillon de Flore donne actuellement a désillusionné bien des gens. Beaucoup d'habités auront dû s'approprier le mot des Dominos roses et répéter, *c'est égal M. Philippe mais j'avais espéré tout autre chose*. Il est de fait que c'est une désillusion. *Cric-crac* est une fort belle étiquette, à laquelle malheureusement la marchandise ne répond pas. Le premier acte est très bien mais, c'est le seul dont on puisse en dire autant.

Les autres sont lourds et traînent en longueur, cela finit par ennuyer, alors que l'effet contraire devrait être produit.

Les couplets sont forts bien tournés, il y en a qui sont charmants, et pleins d'esprit

mais la musique n'est pas assez entraînante et c'est peut-être pour cela que la pièce manque de l'entrain qu'on aime à voir dans les revues.

Si l'on examine la pièce au point de vue des critiques qu'elle renferme à l'adresse de nos Ediles et des personnages marquants ou marqués de la ville, on trouve, qu'il n'y a rien de saillant et que les auteurs ont négligé de parler d'une foule de choses que le public aurait voulu voir mettre à la scène.

Ils ont laissé de côté une quantité de questions très intéressantes et paraissent avoir voulu trop ménager la chèvre et le chou. C'est une faute.

Quand on se renferme dans certaines limites quand on ne prend pas ses coudées franches le travail que l'on fait s'en ressent immédiatement. Il manque d'ampleur et ne peut donner des résultats..... sérieux.

Nous trouvons en un mot que la Revue n'est pas assez piquante, nous aurions voulu y voir des critiques mieux senties et s'il faut le dire plus raides. Les sujets ne manquent pas.

La mise en scène a été très soignée, les costumes sont bien dessinés, il y en a de très coquets ; les accessoires ont été très bien exécutés.

BOBOTTE.

## ANNONCES

— Ne jetez plus vos vieux Parapluies, la grande Maison de Parapluies, 40, rue Léopold à Liège, les répare ou les recouvre en 5 minutes en forte étoffe ang., à 2 fr. ; en soie à 5-45, 6-50, 7-50, 9 et 12 fr.

## BLATON-AUBERT

DEPOT

V. Maréchal directeur

RUE DES GUILLEMINS 8 & 10

ENTREPRISES

Pavements monolithes de tous genres

Assèchement des caves inondées

Murs humides

ON TRAITE A FORFAIT & AU MÈTRE

Ciment Portland

A la coupe d'or

## E. CLERMONT

BIJOUTIER

RUE NEUVICE

AU COIN DE RUE

## Maison CAZI et C<sup>ie</sup>

RUE SUR-MEUSE

Draperies, confection, nouveautés et soieries

## B. BREMKEN

RUE ST JEAN, 24

Vins fins, Liqueurs et Spiritueux

Elixir la royale Légia

## Bouchat-Jansens

RUE PONT D'AVROY

Coiffure Parfumerie

Salon spécialement recommandé pour la coupe des cheveux.

## PAVILLON DE FLORE

Samedi 5 Février

*Cric-Crac* !!! revue en 4 actes et 6 tabl. d'Arenberg et Nord. Concert.

Dimanche *l'Assommoir* dame en 5 a. et 9 t.

Concert — Intermède. Mercredi 8<sup>e</sup> repr. extraordinaire

Au Bénéfice de Mademoiselle BERTHIER 1<sup>re</sup> ingénuité.

Dépôt **BEATON-AUBERT**  
 M<sup>r</sup> V. Marechal directeur  
 rue des Guillemins 8, 10 & 12  
 Assèchement des caves inondées.  
 murs humides.  
 Crante à forfait et au mètre  
 Pavements, monolites  
 et Entreprises de tous genres

VINS FINS  
**B. BREMKEN**  
 rue St-Jean 24  
 Whisky la royale  
 de grande liqueurs  
 FINE

RUE LEOPOLD 14  
**GRANDE MAISON DE PARAPLUIES**

CIMENT PORTLAND  
 rue Surlot  
 (pierre mètre)  
**Parillon de Paris**

AU COIN DE RUE  
**Maison CAZY & C<sup>ie</sup>**  
 rue Sur-Meuse  
 Draperies  
 soieries confections  
 Nouveautés

Départ pour le bal  
**BOUCHÉ-JANSEN**  
 3 rue Pont-D'Avroy  
 Parfumerie  
 Spécialité de produits  
 pour toilettes

A LA COUPE D'OR  
**E. Clermont**  
 Bijoutier  
 rue de Province  
 à Liège

Reclames  
 illustrées

Le **Spiondoeur** quinze francs par mois

Lapierre